



Païement congés payés btp suite licenciement et intérim

Par **jalr02**, le **29/06/2016** à **17:31**

Bonjour, rn rn J'ai besoin de votre aide. rn Mon conjoint s'est fait licencié économiquement de sa boîte de BTP. rn Il a retrouvé un travail dans le bâtiment mais en intérim donc il ne dépend plus de la caisse de congés payés du bâtiment. rn J'ai envoyé un mail à cette caisse pour qu'il se fasse payer ses congés non pris et leur ai fourni le nouveau contrat d'intérim. rn Ils ne veulent pas lui verser de suite et lui disent d'attendre le 30 avril 2017 car il a son contrat intérimaire dans le bâtiment. rn Je ne comprends pas pourquoi ils ne veulent pas lui payer sachant qu'il a fourni son nouveau contrat de travail qui ne relève pas de la caisse de congés payés du BTP. rn On sait qu'il ne signera pas de CDD avant avril 2017 et qu'il restera en intérim. rn rn Quelqu'un peut-il nous aider ? rn rn merci par avance